

**LISTE DES PARTICIPANTS**

Mme ALBARIC	CG 93 (chargée de mission)
M. GIRARD	Charenton-le-Pont (élu)
Mme SAMIER-TROALEN	CA Vallée de la Marne (chargée de mission)
M. HAISSAT	CA Val Maubuée (chargé de mission)
M. WILL	Véolia Eau (chargé de mission)
Mme LEBLOND	DRIEA-UT93 (chargée de mission)
Mme BERDOULAY	CG 94 (chargée de mission)
M. NEFF	Paris (chargé de mission)
Mme BEUNKE	AESN (chargée de mission)
M. PETIT	CA Marne et Chantereine (chargé de mission)
M. MONFORT	VNF (chargé de mission subdivision de Joinville)
Mme VERGNOL	CG 77 (chargée de mission)
M. CHERY-DROUET	Comité Départemental canoë-kayak 94 (Vice-Président)
M. TROCHON	FPPMA 77 (administrateur)
Mme NAUD	Syndicat Marne Vive (animatrice contrat de bassin)
Mme ANTOINE	ONEMA (chargée de mission)
M. RICHARD	DRIEA-UT94 (chargé de mission)
Mme AMON-MOREAU	EPTB Seine Grands Lacs (chargée de mission)
M. HUETTE	FPPMA 75-92-93-94 (Vice-Président)
Mme VIDEAU	DRIEE Ile-de-France (chargée de mission)
M. CORRE	Association Au Fil de l'Eau (chargé de mission)
Mme DE KLERK	Association Culture guinguette
<i>M. DEBARRE</i>	<i>Syndicat Marne Vive (animateur SAGE)</i>
<i>Mme BRIOT</i>	<i>Bureau d'études ADAGE</i>
<i>Mme CHEVILLOTTE</i>	<i>Bureau d'études AsCA</i>

## ORDRE DU JOUR

---

- 1) Présentation du socle et des 3 scénarios contrastés
- 2) Analyse comparative des scénarios par le filtre des enjeux « Milieux naturels » du SAGE

Le point 1) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un diaporama (merci de vous y référer en complément du compte-rendu). Il donne un résumé du rapport de présentation des scénarios du SAGE. Les scénarios ont été validés par la commission locale de l'eau (CLE) le 6 novembre 2013. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE ([www.sage-marne-confluence.fr](http://www.sage-marne-confluence.fr))

Le point 2) s'est déroulé en deux temps : un temps de travail en groupes et un temps de restitution en plénière.

## PREAMBULE

---

L'animateur du SAGE accueille les participants et replace la réunion dans le calendrier d'élaboration du SAGE. Cette commission intervient suite à la réunion de la CLE du 6 novembre 2013 qui a vu les scénarios contrastés élaborés au cours des derniers mois être validés. L'objectif de cette réunion est de mener une analyse comparative des scénarios en discutant de leurs atouts, leurs faiblesses, leurs risques et leurs conditions de réussites respectives. Aussi, un large temps sera laissé à la discussion entre les participants et la participation active de chacun est donc souhaitée.

**En effet, le SAGE est une démarche collective, qui doit être cohérente, lisible et avoir une vraie architecture. Il doit dégager une vision stratégique à long terme.**

Mme CHEVILLOTTE (bureau d'études AsCA) rappelle que l'élaboration des scénarios contrastés s'est faite par étape, réunissant sur 1 journée les commissions thématiques (avril 2013) puis à deux reprises le Bureau de la CLE (juillet puis septembre 2013).

Elle précise que la validation des scénarios lors de la CLE du 6 novembre 2013 n'est qu'une étape dans le choix de la stratégie du SAGE. Elle donne 3 scénarios suffisamment contrastés pour faire réfléchir les acteurs locaux sur différents moyens/approches pour répondre aux enjeux identifiés dans le SAGE. Une phase d'appropriation, de réflexion et d'analyse collective s'ouvre donc avec les réunions des commissions thématiques.

Il est par ailleurs précisé qu'une analyse économique des scénarios est actuellement en cours, qui sera présentée lors de la prochaine réunion de la CLE (février 2014).

# 1. PRESENTATION DU SOCLE ET DES 3 SCENARIOS CONTRASTES

---

*Se référer au diaporama présenté en séance et au rapport de présentation des Scénarios.*

Le bureau d'études présente dans un premier temps le socle des scénarios.

Il développe ensuite les spécificités de chaque scénario. Cette présentation appelle les questions-remarques suivantes :

## **Scénario 1 : « Mobiliser les forces vives et créer du lien pour être exemplaire »**

La présentation de ce scénario n'appelle pas de questions.

## **Scénario 2 : « Un SAGE interventionniste pour redonner à l'eau toute sa place dans le territoire »**

Mme ANTOINE (ONEMA) note que parmi les risques de ce scénario figurent « les tensions susceptibles de traverser les institutions où se trouvent les soutiens du SAGE » pouvant conduire à un désaveu du SAGE par celles-ci. Elle estime qu'il en est de même pour le scénario 1.

Mme CHEVILLOTTE (bureau d'études AsCA) précise que dans le scénario 1, le SAGE est garant d'une procédure (mise en transparence des débats) mais ne défend pas une position affirmée. A l'inverse, dans le scénario 2, le SAGE est porteur de cause. Il se trouve donc au cœur des tensions.

## **Scénario 3 : « Un engagement pour faire de l'eau et des milieux un atout pour le développement du territoire »**

M. MONFORT (VNF) s'interroge sur les différences entre les scénarios 2 et 3 pour le volet « milieux ». Mme CHEVILLOTTE (bureau d'études AsCA) répond que la différence se fait sur la finalité visée des actions « milieux », qui se traduit par des orientations techniques différentes. Dans le scénario 2, la volonté de « gagner de l'espace » vise à promouvoir l'écologie et l'hydromorphologie des milieux. Dans le scénario 3, le gain d'espace doit contribuer au « mieux vivre ensemble », qui tient compte des milieux mais pas seulement.

Mme NAUD (Syndicat Marne Vive) demande de clarifier la maîtrise d'ouvrage des actions milieux-rivière entre les 3 scénarios.

M. WILL (Veolia Eau) demande quant à lui de préciser la notion de « portage » pour mieux percevoir la mise en œuvre pratique des actions.

Mme CHEVILLOTTE (bureau d'études AsCA) explique que pour les scénarios 1 et 3, la maîtrise d'ouvrage est laissée aux collectivités compétentes, la structure porteuse jouant un rôle d'animation et de coordination des actions. En revanche, pour le scénario 2, la structure porteuse du SAGE adopte un mode de pilotage plus centralisée, en mutualisant la compétence de restauration des berges, avec un engagement particulièrement fort sur la partie non navigable. Son action est d'abord centrée sur certains sites de restauration hydromorphologique expérimentaux, dans le cadre d'une réflexion globale (s'appuie sur un référentiel spatialisé).

De manière plus générale, il est rappelé que les objectifs et dispositions du SAGE seront inscrits dans les documents opposables du SAGE. Il relève ensuite de la CLE, de la structure porteuse mais aussi de chaque maître d'ouvrage d'en assurer la mise en œuvre. Ce qu'apporte le SAGE en plus de la situation actuelle, c'est une structuration sur le plan politique (la CLE) et organisationnel (la structure porteuse). Néanmoins, il faut bien avoir en tête que cette situation va se construire progressivement. On ne sera pas en phase de « routine » immédiatement.

Mme VERGNOL (CG 77) s'interroge dans ce scénario 3 sur la légitimité à porter un discours à la fois « eau » et « aménagement ». De plus, elle estime que la conciliation entre aménagement du territoire et eau existe déjà.

Mme CHEVILLOTTE (bureau d'études AsCA) et l'animateur confirment qu'il y a un enjeu fort à être capable de porter un discours d'aménageur auprès des acteurs de la planification territoriale. En revanche, il faut nuancer le fait que l'eau soit déjà prise en compte dans les aménagements. Certes le territoire n'est pas complètement orphelin de maîtres d'ouvrages et de personnes qui réfléchissent à une meilleure intégration mais il faut tenir compte des grandes disparités sur le territoire. De plus, le scénario tendanciel a bien montré que les objectifs de préservation de l'eau et des milieux aquatiques ne seraient pas atteints en poursuivant comme aujourd'hui et ce malgré les améliorations qui se font jour. L'objectif d'une meilleure intégration n'implique pas de remplacer les acteurs qui font déjà mais d'amplifier et généraliser cette tendance. L'idée du scénario 3 est donc de proposer une autre manière de faire de l'aménagement en portant la parole de la CLE et du SAGE auprès des aménageurs.

## 2. ANALYSE COMPARATIVE DES SCENARIOS

Le travail attendu lors des ateliers est d'échanger sur la capacité de chaque scénario à répondre aux enjeux qui intéressent la commission « Milieux naturels » (cf ci-dessous), en pointant leurs atouts, leurs limites et leurs conditions de succès.

Le diagnostic du SAGE a notamment révélé les enjeux suivant, en lien avec la question des milieux naturels :

- La compatibilité des usages avec la qualité des milieux aquatiques et humides qui les supportent ;
- La reconquête écologique des cours d'eau et des zones humides ;
- La protection et la restauration des continuités écologiques et des zones humides dans le territoire et son aménagement ;

A partir de ces 3 enjeux, 3 groupes ont été constitués.

**N.B. : Les propos rapportés ci-dessous correspondent à une « synthèses à chaud » des discussions qui se sont tenues lors de la restitution des travaux des différents groupes. Il s'agit d'éléments visant à éclairer le choix futur d'une stratégie par la CLE.**

### Groupe 1 – La compatibilité des usages avec la qualité des milieux aquatiques et humides qui les supportent

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Les <b>atouts</b> : quelle plus-value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiation notamment entre usagers,</li> <li>• Objectifs réalistes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimentation =&gt; partage des bonnes pratiques</li> <li>• Restauration espace liberté cours d'eau =&gt; meilleure appropriation par les usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baignade =&gt; message fort, politiquement et socialement. Permet de mieux justifier les efforts faits pour les milieux, enjeu lisible, les gens sont concernés</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionnement offensif du SAGE</li> </ul>	
<p>Les <b>limites</b> et risques ? Sur quel(s) plan(s) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque d'avoir des situations bloquées en l'absence de consensus</li> <li>• Développement anarchique des usages en l'absence de vision globale =&gt; répercussions sur les milieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence foncière avec les autres activités</li> <li>• Risque de limiter certains usages</li> <li>• Difficultés de l'évaluation coût/bénéfice</li> <li>• Tension sur la vocation donnée aux espaces gagnés entre usages et milieux : risque de protectionnisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de non atteinte de la baignade</li> <li>• Création d'un nouvel usage qui peut aller à l'encontre d'autres usages + pression sur les milieux dans les zones de baignade</li> <li>• Risque que les exigences écologiques soient reléguées au second plan</li> </ul>
<p>À quelles <b>conditions</b> les atouts seront effectifs, les risques évités ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convaincre les acteurs pour les mobiliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement + portage politique fort</li> <li>• Nécessité de faire reconnaître l'enjeu fonctionnel par l'ensemble des acteurs (usagers notamment)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail multi scalaire, multi acteurs, pour atteindre qualité baignade</li> <li>• Nécessité implication affirmée CG et CR</li> </ul>

## Groupe 2 – La reconquête écologique des cours d'eau et des zones humides

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<p>Les <b>atouts</b> : quelle plus-value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconquête sur Marne et affluents</li> <li>• Forte communication : portée à connaissance du SAGE notamment auprès des riverains et population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discours fort fondé sur domaine de compétence du SAGE</li> <li>• Positionnement publique sur dossiers à enjeux</li> <li>• Intègre la compétence écologie en interne</li> <li>• Scénario très cohérent avec enjeu reconquête car joue sur l'espace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baignade =&gt; bannière sociétale</li> <li>• Possibilité financement accru car objectif porteur</li> </ul>
<p>Les <b>limites</b> et risques ? Sur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel agitateur a ses limites : risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de heurter les rapports de l'eau à la ville : risque de se</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trop ambitieux sur la baignade =&gt; le caractère</li> </ul>

quel(s) plan(s) ?	<p>bousculer des équilibres en place</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de ne pas avoir assez de compétences écologiques en interne</li> <li>• Ne traite pas bien l'enjeu foncier essentiel pour la reconquête</li> </ul>	<p>couper des intérêts sociaux vis-à-vis des milieux naturels en les mettant dans une bulle. Pourrait stigmatiser les milieux naturels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de ne pas réussir à construire la légitimité du SAGE /domaine de compétence</li> </ul>	<p>ciblé induit d'agir sur certains secteurs plutôt que d'autres, au détriment d'une action globale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vision consumériste de la nature : on ne considère la nature que si elle est support d'activité</li> <li>• Contrôles supplémentaires à mettre en œuvre/normes baignade</li> </ul>
À quelles <b>conditions</b> les atouts seront effectifs, les risques évités ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins de compétences spécifiques</li> <li>• Avoir une vision globale</li> <li>• Mobilisation de l'ensemble des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin de crédibilité en matière d'écologie : avoir des actions légitimantes, vitrine (exemplaire)</li> <li>• Assurer une meilleure connaissance de l'opposabilité du SAGE et un portage politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des acteurs doivent intégrer environnement (on dépend de leur mobilisation)</li> <li>• Avoir une vision globale</li> <li>• Se mettre d'accord sur la notion de reconquête écologique (nécessaire dans un scénario où ce n'est pas l'entrée première du SAGE)</li> </ul>

### Groupe 3 – La protection et la restauration des continuités écologiques et des zones humides dans le territoire et son aménagement

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Les <b>atouts</b> : quelle plus-value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAGE exigeant sur les procédures + rôle d'agitateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Levier juridique et foncier</li> <li>• Intègre volet paysage et cadre de vie</li> <li>• Moyens d'ingénierie</li> <li>• Expérimentations qui peuvent être valorisées et mises en avant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Levier juridique et foncier</li> <li>• Bonne appropriation des riverains car projets intégrés au développement territorial</li> <li>• Rôle offensif du SAGE porté par positionnement des élus adéquat</li> <li>• Intégration des questions de l'eau en amont des projets</li> </ul>

<p>Les <b>limites</b> et risques ? Sur quel(s) plan(s) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque pas de plus-value par rapport situation actuelle (moins facile d'être en amont des projets de développement local)</li> <li>• Ecologie négligée/enjeu social</li> <li>• Pas de rôle d'initiateur</li> <li>• Inscrire la « conservation » de l'existant peut pénaliser la restauration des continuités écologiques =&gt; empêche d'aller plus loin</li> <li>• Risque que le rôle agitateur ne concerne que les acteurs initiés/mobilisés et ne touche pas suffisamment les élus et populations/riverains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incompréhension par les riverains de l'enjeu écologique car pas intégré dans un projet de développement territorial (ex baignade)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enjeu écologique pas prioritaire donc risque d'éparpillement</li> <li>• Pb d'appropriation des objectifs du SAGE par les communes éloignées de la baignade (communes amont)</li> <li>• Objectif qualité exigeant pour baignade : irréaliste ?</li> </ul>
<p>À quelles <b>conditions</b> les atouts seront effectifs, les risques évités ?</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Afficher que améliorer les milieux profite à tous les usages</li> <li>• Nécessité de faire du lobbying pour les milieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessite moyens sensibilisation : financiers, humains et institutionnels</li> <li>• Etre réaliste sur l'enjeu baignade =&gt; planification claire pour ambition réaliste sur les sites à reconquérir. Baignade locomotive, il ne faut pas se planter</li> </ul>

## SUITE DES TRAVAUX

A l'issue des réunions des 4 commissions thématiques du SAGE, une synthèse des débats sera réalisée pour produire une analyse comparative globale des scénarios. Cette synthèse sera présentée lors de la CLE de février 2014.

Parallèlement, l'analyse économique des scénarios va être finalisée pour être présentée lors de la prochaine réunion de la CLE.

Les membres de la CLE disposeront ainsi de 2 nouveaux éléments d'aide à la décision en vue du choix d'une stratégie pour le SAGE, prévu fin 2014.